



Vaudreuil-Dorion

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1770

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1770 intitulé :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 595 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 (Règlement parapluie)

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 4 mars 2019.

QUE le règlement a été approuvé le 13 juin 2019 conformément à la loi pour un montant de 14 595 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de juin deux-mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca